



JAB CH-1950 Sion 1

LAPOSTE

L'entretien :
Thomas Burgener

4

Echos du Parlement :
session de mars

6

Le 1^{er} mai, la fête du Travail célèbre les conquêtes des travailleuses et des travailleurs et trouve son origine dans les combats pour la journée des huit heures.

En 1817, Robert Owen proclamait avec fierté le slogan « huit heures de travail, huit heures de loisirs, huit heures de repos. »

La loi sur le travail suisse n'a pas encore adopté le principe. La durée maximum de la semaine de travail est de 45 heures pour les travailleurs

occupés dans les entreprises industrielles ainsi que pour le personnel de bureau, le personnel technique et les autres employés, y compris le personnel de vente des grandes entreprises de commerce de détail. Elle est de 50 heures pour tous les autres travailleurs.

Si dans de nombreux secteurs, les conventions collectives ont permis d'abaisser cette durée de la semaine de travail, ce n'est de loin pas

Suite en page 2



Suite de l'édito

une généralité. De nombreuses entreprises appliquent aujourd'hui des semaines de 42h30, 43 heures, voire 45 heures.

La génération Z, soit les personnes nées entre 1997 et 2010, voit la vie autrement. Elle a vu les plus âgés courber l'échine une vie durant, travailler du lundi matin au vendredi soir pour réaliser ce qu'on lui a vendu comme étant le paradis sur terre, une maison, deux voitures par ménage, des vacances à l'autre bout du monde, etc... Elle veut désormais travailler moins, et vivre. De nombreuses entreprises peinent à trouver des employés motivés par un 100%.

Notre société doit célébrer le 1^{er} mai et, s'appuyant sur les conquêtes du passé, envisager de nouveaux combats. Revendiquer la semaine

de 32 heures n'a rien de farfelu. Il y a deux cents ans, les Owen et autres militant-es qui réclamaient la semaine de 40 heures ont certainement essuyé pluie d'insultes et quolibets moqueurs. La suite de l'histoire leur a pourtant donné raison, l'économie suisse est florissante, les richesses s'entassent dans les coffres de nos banques.

Soyons audacieux, soyons conquérants. Osons. Et célébrons le travail comme une valeur ajoutée qui ne doit pas ruiner nos vies au prix d'un effort pas forcément récompensé pour toutes et tous.

Barbara Lanthemann,
rédactrice en cheffe

Ivresse

C'est grisant, la vitesse. Pas pour tout le monde, certes. Mais d'aucuns ne peuvent s'empêcher d'appuyer sur la pédale des gaz pour emmener leur bolide bien au-delà de la vitesse autorisée.

Au risque de se faire prendre, photo à l'appui, et de payer une lourde amende, voire de perdre pour un temps leur permis de conduire. La plupart des voitures et des motos sont du reste conçues pour foncer, les compteurs ne sont pas bloqués à la limitation autorisée, il est dès lors facile et tentant d'accélérer au-delà...

Il s'agit évidemment d'une liberté. Une de celles qu'on a volontairement bridée pour sécuriser les conducteurs, mais également tout autre usager de la voix publique. Il a fallu imaginer toutes sortes de panneaux de circulation et une multitude d'interdictions pour ce faire.

La montagne est belle. D'aucuns prétendent qu'il s'agit là d'un des derniers espace de liberté de l'être humain. Hors des pistes, les pentes immaculées de toute trace, le silence vierge d'interférence, l'émerveillement face à cette nature intacte en appellent plus d'une et plus d'un à se lancer, skis au pied. L'appel semble irrésistible. Il est si puissant qu'il fait oublier le danger, pour soi et pour les autres.

Une coulée alors peut tout faire basculer. Elle emporte avec elle une vie, plusieurs vies. Elle entraîne avec elle le chagrin immense. D'autres porteront secours, au péril parfois de leur propre vie.

C'est grisant la liberté. Pas pour tout le monde, certes. Mais sans interdiction, d'aucuns seront toujours tentés de goûter à l'ivresse, quoi qu'il en coûte.

Barbara Lanthemann



La prochaine bataille pour le pouvoir d'achat est devant nous



Nous ne pouvons que nous réjouir des dernières votations fédérales, avec un OUI massif à l'initiative pour une 13^e rente AVS et le refus clair et net de l'initiative pour augmenter l'âge de la retraite. Ces victoires historiques doivent désormais nous donner la force de mener la prochaine bataille en matière de pouvoir d'achat : le vote de l'initiative d'allègement des primes du PS, soumise aux urnes le 9 juin prochain.

La spirale infernale que représente l'augmentation des primes maladie doit être stoppée. Avec l'initiative d'allègement des primes, nous proposons de les plafonner à 10% du revenu disponible. Nous protégeons ainsi non seulement celles et ceux qui ont un petit salaire, mais également et surtout les familles, les couples de retraités, ou encore les personnes ayant des revenus moyens.

Les salaires et les rentes stagnent, les primes explosent

Le constat chiffré est alarmant : alors que les salaires et les rentes n'ont augmenté que de 12% depuis 1997, les primes d'assurance-maladie, elles, ont explosé – +158% durant la même période ! Paradoxalement, en parallèle, les cantons continuent d'économiser sur le dos de la population. Une nette majorité d'entre eux dépense aujourd'hui moins d'argent pour les réductions de primes qu'il y a dix ans. Cette situation ubuesque aggrave le problème fondamental de ce système, à savoir les primes par tête.

Les revenus moyens en profitent également

Les primes d'assurance-maladie sont un impôt déguisé : tout le monde doit s'en acquitter. Mais contrairement aux impôts, les primes ne sont ni plafonnées ni proportionnelles au revenu, et elles augmentent chaque année. Grâce à notre initiative, nous changeons cela et les plafonnons à 10% du revenu disponible. Les calculs le montrent : une personne seule dont le revenu net n'est pas supérieur à environ 5200 CHF par mois profitera de l'initiative. Celle-ci protège donc le pouvoir d'achat.

Un message clair : la politique devra agir

La problématique globale des coûts de la santé ne trouve pas de solutions depuis trop longtemps. Les différents acteurs impliqués (prestataires de soins, entreprises pharmaceutiques, lobbies des assurances, etc.) se renvoient la balle depuis des décennies, et rien n'est fait. Au final,

ce sont les assuré-es qui subissent l'augmentation des coûts – depuis environ 20 ans, la participation des assuré-es aux coûts de la santé a plus augmenté que les coûts eux-mêmes. En outre, la part de financement public de la santé en Suisse est inférieure de près de moitié à celle faite par les autres pays de l'espace européen.



Grâce à l'initiative d'allègement des primes, la pression des coûts se déplacera des assuré-es vers le monde politique. La Confédération et les cantons seront donc incité-es à agir rapidement et à trouver des solutions concrètes et tangibles, par exemple dans le domaine du prix des médicaments, ou face à la pseudo-concurrence des caisses d'assurance-maladie.

La spirale infernale que représente l'augmentation des primes maladie doit être stoppée.

Pour cette votation capitale, le PSVR mènera une campagne forte. Vous aurez, camarades, la possibilité de vous engager au niveau local pour défendre le pouvoir d'achat de la population. A quelques mois des élections communales, une nouvelle victoire en votation profilerait le PS comme rarement.

Clément Borgeaud,
président du PSVR

Le mot du Président

De la collégialité en politique

Le principe de collégialité veut que l'avis de la majorité des personnes d'un groupe soit exprimé par tout le groupe. En Suisse, le principe de collégialité est souvent utilisé pour décrire le fonctionnement du Conseil fédéral. En public, les sept conseillers fédéraux soutiennent l'avis de la majorité du Conseil fédéral, même s'ils sont personnellement d'un avis différent.

Principe inscrit dans la Constitution fédérale au chapitre 3 intitulé Conseil fédéral et administration fédérale, l'article 177 en précise les contours.

Art. 177 Principe de l'autorité collégiale et division en départements

- ¹ Le Conseil fédéral prend ses décisions en autorité collégiale.
- ² Pour la préparation et l'exécution des décisions, les affaires du Conseil fédéral sont réparties entre ses membres par département.
- ³ Le règlement des affaires peut être confié aux départements ou aux unités administratives qui leur sont subordonnées; le droit de recours doit être garanti.

En 2005, en réponse à une interpellation, le Conseil fédéral affirmait que « les membres du Conseil fédéral n'ont pas seulement des droits égaux, mais aussi des devoirs égaux... une fois la décision prise, la collégialité impose que l'ensemble des membres du collège assume pleinement la décision. »

Lors des dernières votations fédérales, la Conseillère fédérale socialiste Elisabeth Baume Schneider a défendu la position du collège qui refusait la treizième rente AVS. Cette situation va certainement se reproduire en juin puis plus tard sur d'autres sujets de votation, soit l'initiative sur le plafonnement des primes d'assurance maladie, déposée par le PS, et la réforme de la LPP, combattue par les syndicats et la gauche.

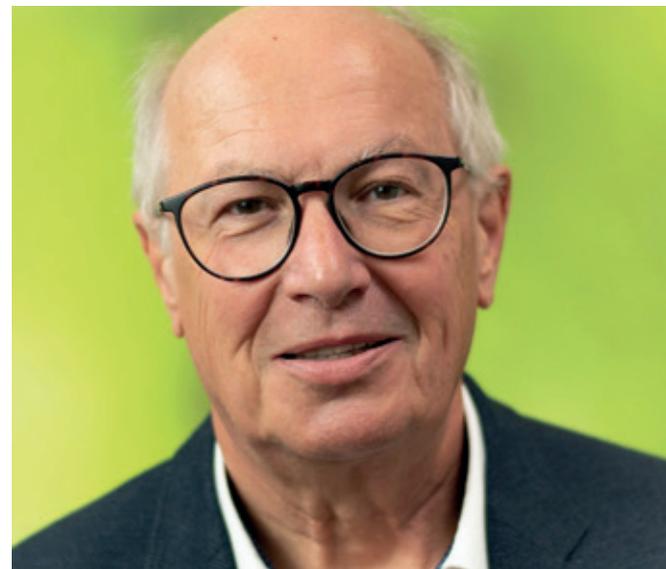
Dans un tel cas de figure, la majorité libérale actuelle du Conseil fédéral issue du PLR (2) et de l'UDC (2) imposera sa décision à la minorité. La collégialité n'est-elle finalement qu'une mascarade aux yeux des minoritaires? Est-elle encore d'actualité? et, pour finir, est-ce compréhensible pour la population que ce soit une personne qui ne partage pas l'avis de cette majorité qui soit responsable de communiquer la décision du collège?

Pour tenter d'y répondre, le PeupleVS a interrogé Thomas Burgener, ancien Conseiller d'Etat et ancien Conseiller national.

Le PeupleVS: Cher Thomas, tu as toi-même siégé au Conseil national, puis tu as dirigé le Département de la santé du canton du Valais. La collégialité, tu l'as pratiquée. De nombreuses personnes remettent aujourd'hui en question le bien-fondé de ce principe. Dans quelle mesure la collégialité est-elle encore nécessaire aujourd'hui dans la politique fédérale?

De mon point de vue, il est important que la position d'un exécutif (Conseil fédéral, Conseil d'Etat, Conseil communal) soit clairement communiquée à l'extérieur. Celui qui est responsable d'un dossier dans son domaine de compétences doit exposer la position du gouvernement. Et faire preuve de retenue quant à sa position personnelle. Ce n'est pas toujours facile, mais c'est faisable.

En tant que membre d'un exécutif, on entrevoit souvent à l'avance les décisions qui seront prises à moyen terme. Ainsi, en tant que Conseiller d'Etat, j'ai souvent communiqué ma position (au Peuple valaisan!) sur le sujet avant que le gouvernement ne prenne officiellement position. Si ce dernier n'était pas de mon avis, la base du parti savait que j'étais minoritaire au sein de l'organe.





Pourquoi la conseillère fédérale ou le conseiller fédéral en charge du département doit-il communiquer la position du collège? Prenons un exemple: la population sait très bien que la conseillère fédérale Elisabeth Baume Schneider était favorable à une 13^e rente. D'où l'incompréhension de la retrouver dans une campagne contre la 13^e rente... N'aurait-on pas pu déléguer un ministre opposé à l'initiative?

C'est Elisabeth Baume Schneider qui a décidé de changer de département. Tout le monde savait qu'en tant que socialiste, elle soutenait l'initiative. A l'inverse, il était de son devoir de représenter correctement l'opinion majoritaire du Conseil fédéral. Elle l'a fait très clairement, peut-être même trop clairement, comme d'ailleurs Stéphane Rossini en tant que chef de l'OFAS. Je comprends bien l'irritation de la base du PS. Il aurait été du devoir du parti socialiste, également en Valais, de le faire comprendre aux gens. D'ailleurs, une telle situation est plutôt rare.

Certaines personnes affirment qu'en fin de compte, un(e) élu(e), s'il/elle entre au Conseil fédéral, perd la possibilité de défendre ses convictions? Qu'en penses-tu?

Non, ce n'est pas le cas. Chaque membre du PS, femme ou homme, doit se battre pour ses convictions au sein d'un organe exécutif. Je suis sûr que tout le monde le fait. Parfois on gagne, parfois on perd. C'est la démocratie. Et dans la plupart des cas, le parti sait comment son représentant au Conseil fédéral ou au Conseil d'Etat ou au Conseil communal s'est positionné.

Et qu'en est-il du Conseil d'Etat? Peut-on vraiment y défendre ses convictions? As-tu dû, durant ton mandat, défendre une position qui n'était pas la tienne?

Bien sûr, au Conseil d'Etat, on défend clairement ses opinions. Tout le monde le fait. Il faut convaincre ses collègues (et à l'avenir aussi ses collègues féminines). Parfois, on doit faire des compromis au sein du gouvernement et on peut ainsi obtenir que le gouvernement dans son ensemble soutienne le projet. Le projet a alors de bonnes chances d'être adopté par le Grand Conseil. Et, personnellement, je n'ai jamais eu à défendre un dossier contre mon intime conviction lors d'une campagne de votation.

Chaque membre du PS, femme ou homme, doit se battre pour ses convictions au sein d'un organe exécutif.

Lorsqu'il s'agit de projets fédéraux, je considère qu'il est du devoir du Chef de département compétent de veiller à ce que les conséquences du projet pour la population valaisanne soient présentées. Cela m'a manqué lors de la votation sur la 13^e rente AVS. De mon point de vue, il est important que le département de Mathias Reynard et le Gouvernement dans son ensemble montrent ce que l'initiative du PS et celle du parti «Le centre» signifient pour les Valaisans en ce qui concerne les primes d'assurance-maladie. La votation aura lieu en juin.

Propos recueillis par **Barbara Lanthemann**



Une réforme fiscale au profit des privilégié-e-s

Bien qu'il éprouve de grandes difficultés à boucler son budget, le Conseil d'Etat a mis sur la table une réforme fiscale partielle des personnes physiques. Avec ce projet, il a proposé certaines niches fiscales, telles qu'augmenter les déductions pour les frais de garde ou pour les caisses-maladies.

De manière globale, un tel projet aurait entraîné une diminution des recettes fiscales pour le Canton de 42 millions et de 21,7 millions pour les communes.

Par la suite, le parlement s'est emparé du dossier et a détérioré ce projet de loi en proposant toujours plus de cadeaux fiscaux pour les classes moyennes supérieures et les nantis de ce Canton.

Par exemple, le parlement a accepté une diminution fiscale pour les revenus nets imposables entre 97'500 et 194'800 francs. Pour disposer d'un tel montant sur notre déclaration d'impôt, il faut avoir un revenu brut entre 150'000 et 250'000 francs, soit déjà de très hauts salaires. Pour preuve, seuls 14'000 contribuables sont concernés par une telle déduction qui entraîne une perte sèche de 9,3 millions pour le Canton.

Non content de privilégier les personnes aisées, le parlement a accepté une augmentation d'impôt pour les personnes qui n'ont tout simplement pas de revenu. En lieu et place de payer 10 francs d'impôt, le contribuable qui ne dispose pas de revenu paiera désormais 40 francs. Une telle pratique qui flirte avec la légalité est tout bonnement inacceptable.

nus imposables supérieurs à 368'600 francs. Cette modification qui ne concerne que 700 contribuables aurait permis de récupérer 5,5 millions pour le Canton. Toujours dans l'optique de taxer les ultras-riches de notre Canton, notre groupe a proposé de poursuivre la progressivité de l'impôt sur la fortune au-delà de 3 millions. Avec une telle proposition, l'Etat aurait encaissé 61 millions supplémentaires financés seulement par 3168 citoyens, soit à peine 1% des contribuables. Malheureusement, toutes nos propositions visant à taxer davantage les privilégié-e-s de ce Canton n'ont pas trouvé grâce auprès du parlement.

Notre groupe se battra avec force et conviction pour augmenter l'impôt sur le revenu et sur la fortune des privilégié-e-s de notre Canton.

Au final, la réforme ficelée en première lecture entraîne des pertes fiscales de 73 millions, à hauteur de 54 millions pour le Canton et 19 millions pour les communes. De ce fait, l'Etat aura moins d'argent pour répondre aux besoins de la population. Il y aura donc moins d'argent pour assurer le maintien à domicile de nos ainé-e-s. Il y aura moins d'argent pour prendre en charge nos enfants dans les structures d'accueil de la petite enfance. Il y aura moins d'argent pour nous soigner.

Lors de la 2^e lecture, le Parti socialiste-Gauche citoyenne cherchera à assurer des baisses fiscales adaptées aux classes moyennes basses qui bénéficient de très peu d'aide de la part de l'Etat et qui sont de plus en plus asphyxiées par l'augmentation du coût de la vie. Aussi, notre groupe se battra avec force et conviction pour augmenter l'impôt sur le revenu et sur la fortune des privilégié-e-s de notre Canton. Car pour le Parti socialiste-Gauche citoyenne, la réforme fiscale doit être supportable pour les caisses de l'Etat, mais surtout améliorer le pouvoir d'achat des classes populaires et moyennes basses!

Tout au long du processus, le groupe Parti socialiste-Gauche citoyenne a fait barrage pour limiter les cadeaux fiscaux aux classes moyennes supérieures et aux nantis de ce Canton. Il a par exemple permis de maintenir le coefficient d'impôt à 1 pour tout le monde au lieu de 0,98, comme le souhaitait une bonne partie de la droite du parlement.

Aussi, notre groupe politique a cherché à poursuivre la progressivité de l'impôt pour les reve-



Le partage des richesses du Canton

En janvier dernier, je vous contais les difficultés d'être de gauche lors du traitement du budget cantonal.

Refus systématique de créer des nouveaux postes, indépendamment de l'urgente nécessité dans certains services; attaque contre les budgets alloués aux plus précaires et aux personnes subissant des violences. Aujourd'hui, avant de vous faire un retour sur la session de mars, je tenais à relever l'ironie de l'annonce d'un compte 2023 bénéficiaire.

Le Conseil d'Etat a communiqué la semaine passée un excédent de revenu de 34 millions et cela n'est pas du tout réjouissant. Il me revient à l'esprit toutes les augmentations de budget que la majorité bourgeoise nous a refusées sous prétexte de manque de financement. Constaté que l'état fait un tel bénéfice ne me réjouit pas, car cet argent pouvait servir à aider plus de citoyennes et citoyens à payer leurs primes maladie et plus de familles à joindre les deux bouts via le fonds d'aide à la famille. Cet argent aurait pu servir à alimenter plus largement le fonds climat, afin que la transition énergétique soit sociale et solidaire. Il aurait également pu servir à alimenter plus généreusement le modeste fonds d'assurance récolte créé par le Grand Conseil l'automne passé. Cela aurait été un début de réponse à la légitime colère paysanne. Mais en politique, si nous ne parlions que des «si», que des «conditionnels», que des choses qui auraient pu ou dû se produire, je crois que la flamme s'amenuiserait.

Il me revient à l'esprit toutes les augmentations de budget que la majorité bourgeoise nous a refusées sous prétexte de manque de financement.

En parlant de flamme, la mienne brûle depuis plus de dix ans pour notre cause; un tiers de ma vie passé à militer pour nos valeurs et pour celles et ceux dont la voix ne peut être entendue. Je me souviens très bien de mon premier congrès. C'était le samedi 10 mai 2014, à Saxon. Je m'étais inscrite aux JSVR quelques mois auparavant et participais à première grand-messe. Sur la scène, le camarade Bourgeois, président de l'époque, nous exposait plusieurs thématiques parmi lesquelles nous devons choisir pour lancer une initiative populaire. Ce jour-là, nous avons décidé de lancer l'initiative pour la création d'une assurance dentaire. Nous avons réussi et l'avons déposée en 2017.

Ces dernières années, de l'eau a coulé sous les ponts. D'autres cantons ont soumis la même initiative au vote populaire avec à la clé des refus. En mars dernier, le Grand Conseil a accepté le projet proposé par notre conseiller d'Etat qui vise à créer un fond permettant d'aider les plus modestes. Environ 7000 personnes pourront toucher cette aide bienvenue. En plénum, nous avons réussi à faire sauter le plafond initial prévu à 500 francs par ménage. Le montant total de ces aides s'élève à 1,8 million. Si ce montant ne permettra pas d'aider pleinement les familles et personnes dans le besoin pour leur permettre d'accéder aux soins dentaires, c'est un début et une victoire tout de même.



Dix ans après mon premier congrès, c'est avec émotion que j'ai participé à l'acceptation finale de ce projet. Il reste beaucoup à faire en termes d'accès aux soins, mais c'est un premier pas qui va dans le sens d'une justice sociale, pour toutes et tous sans privilège. En 2022, une enquête publiée par l'Observatoire valaisan de la santé révélait que 27% des personnes interrogées avaient renoncé à une consultation chez le dentiste pour des raisons de coûts. Aujourd'hui, nous sommes le seul canton à être doté d'un tel outil et c'est grâce à votre travail, camarades, à votre enthousiasme en 2014 lors du lancement de cette initiative et à votre engagement pendant les mois de récolte de signatures.

Parce que l'engagement et l'enthousiasme paient, il nous reste à travailler au Grand Conseil pour que le canton ne présente plus de bénéfice mais utilise l'argent à disposition pour aider celles et ceux qui en ont besoin.

Sarah Constantin





32 heures de travail sur 4 jours

Avec Bernie Sanders et les travailleurs de l'automobile

Parfois le hasard fait bien les choses. Alors que l'ouvrage *La semaine de 4 jours. Pour une Révolution du temps* (Editions de l'Atelier) rédigé par l'auteur de ces lignes venait de sortir de presse, le sénateur indépendant Bernie Sanders et Shawn Fain, président du syndicat des travailleurs américains de l'automobile, publiait dans le Washington Post une tribune intitulée *Les arguments en faveur d'une semaine de travail de 32 heures sur 4 jours sans perte de salaire*.

Pour l'essentiel, les deux argumentaires sont très proches l'un de l'autre :

- Aux Etats-Unis, la semaine de travail de 40 heures a été mise en place en 1940, sous l'égide du président Franklin D. Roosevelt. Depuis, plus rien ou presque n'a changé. Il en va de même en Suisse, où les dernières réformes importantes dans ce domaine remontent à 1988, avec l'introduction de la semaine de 40 heures dans l'industrie des machines et l'horlogerie.
- Aux Etats-Unis comme en Suisse, les progrès incroyables de la technologie – ordinateurs, robotique, intelligence artificielle – n'ont guère profité aux travailleurs.
- Cette idée n'est pas si radicale : la Belgique autorise déjà les travailleuses et les travailleurs à opter pour une semaine de 4 ou de 5 jours, et d'autres pays s'orientent vers ce modèle, comme la France (35 heures par semaine), la Norvège et le Danemark (37 heures).

Expériences positives

Bien d'autres arguments évoqués dans mon livre militent en faveur d'une semaine de 32 heures sur 4 jours :

- S'il est vrai que l'on travaille moins que par le passé, beaucoup de gens affirment qu'ils n'ont pas ou plus de temps. Ce paradoxe tient à l'allongement du temps de transport pour se rendre à son travail, aux heures supplémentaires, à la multiplication des horaires atypiques et à un stress toujours plus intense.
- Depuis plusieurs années, la semaine de 4 jours a été expérimentée dans plusieurs pays : Allemagne, France, Royaume-Uni, Espagne, Etats-Unis, Canada, Nouvelle-Zélande, Japon. L'Islande fait toutefois figure de pionnière dans ce domaine, avec notamment une expérience positive de la semaine de 4 jours qui a concerné 2500 travailleuses et travailleurs du secteur public. La Suisse est plus timorée, même si

Jean-Claude Rennwald est journaliste, politologue, anciennement dirigeant syndical (Union syndicale suisse et Unia) et député (PS) au Conseil national suisse. Il est l'auteur d'une vingtaine d'ouvrages portant sur la lutte des autonomistes jurassiens, la Suisse, l'Europe, la gauche et le syndicalisme, parmi lesquels *Fils (unique) de la classe ouvrière. Le roman politique d'une génération* (Favre, 2011) et *Le bout du tunnel. Du suicide collectif au renouveau de la gauche française* (Vérone, 2022).

quelques essais s'y sont aussi déroulés. La majorité des employeurs qui ont introduit ce système sont satisfaits, car ils ont observé une augmentation des motivations du personnel et une hausse de la productivité.

- Une semaine de 32 heures sur 4 jours favoriserait la préservation de la santé, l'emploi, l'égalité entre hommes et femmes, aurait des effets positifs sur l'environnement et sur le climat.

Trop chère ?

D'aucuns affirment qu'une semaine de 32 heures sur 4 jours serait trop chère pour les entreprises. On peut apporter les réflexions suivantes à cette objection :

- Les pays qui ont une durée du travail inférieure à la moyenne, comme les pays nordiques, se portent économiquement beaucoup mieux que ceux où cette durée est très élevée, comme la Roumanie, la Bulgarie et la Grèce.
- Afin de « soulager » les entreprises, la semaine de 4 jours pourrait être mise en place par étapes.
- Alors que Bernie Sanders, Shawn Fain et les syndicalistes français revendiquent le maintien du salaire pour tout le monde, je défends une solution plus nuancée : compensation intégrale pour les petits salaires, négociations pour les salaires moyens, pas de compensation pour les hauts salaires.



Armée suisse: crédible ?

Ces derniers temps, l'armée s'est retrouvée au coeur d'une tourmente concernant son budget. Plus d'argent ? Assez d'argent ? Des soucis financiers ? Mais quelle est la situation financière réelle de l'armée, catastrophique ? Que nenni. Qui sera en mesure de donner une information claire à ce sujet ?

C'est certain, le matériel de notre armée n'est pas en mesure d'opposer une résistance à un agresseur potentiel. Il est désuet, chars de grenadiers des années 60, des M113 que les américains utilisaient notamment au Vietnam, pas de système Patriot pour la défense du ciel helvétique en cas d'attaque de missiles, avions de combats F5, FA 18 vieillissants, fusil d'assaut 90, etc... la liste serait longue.

Alors on compte sur l'OTAN. Facile de déléguer aux autres la défense du pays, encore faut-il qu'il accepte de se battre, de risquer la mort pour nos montagnes et nos plateaux. Au fond pourquoi le ferait-il ?

Les jeunes qui effectuent leur école de recrues bénéficient-ils de matériel moderne pour se battre ? Non. C'est comme si on leur donnait des fusils à plomb pour se battre contre des mitrailleuses.

Ainsi nos jeunes n'auront pas les moyens de faire la guerre. Une forme de mépris pour nos soldats et soldates. Remplacement de matériel d'ici 2035 explique-t-on ?



D'ici là, pour ne citer qu'eux, les russes qui visiblement ont l'âme guerrière ces derniers temps, auront peut-être balancé quelques missiles sur Berne ou d'autres villes suisses, nous n'aurons rien pour les intercepter. Si, bien sûr, les soldats de l'OTAN acceptent de se faire tuer pour nous n'est-ce pas. De tout temps la guerre malheureusement a jalonné l'histoire de l'humanité; ignorer cette réalité, se croire à l'abri de tout conflit relève du fantasme. Oui à une armée crédible.

Jacques Varone, Savièse

Tribune libre

Le Dico romand

Bobéchon :

tête,
en particulier dans
l'expression se monter
le bobéchon.

*« Et foutre, ceux qui
s'imaginent que pour agir
il faut que se présentent des
circonstances exceptionnelles,
se montent le bobéchon. »*

Pub _____

Société Immobilière Rue de Conthey N°2 S.A., Sion

CONVOCAATION

Les actionnaires sont convoqués
en Assemblée générale ordinaire le :

Mardi 28 mai 2024 à 19 h

A la maison du Peuple, Rue de Conthey 2, à Sion

L'ordre du jour est le suivant:

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
3. Rapport administratif
4. Comptes de l'exercice 2023
5. Rapport de l'organe de contrôle
6. Décharge aux organes de la société
7. Divers

Les comptes de l'exercice 2023, le rapport de contrôle ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée générale, sont mis à la disposition des actionnaires au secrétariat du PSVR – rue de Conthey 2 à Sion, dès le 10 mai. Ils seront consultables les lundis et jeudis de 10 h à 15 h sur rendez-vous.

Sion, le 10 avril 2024

Le Conseil d'administration



Interruption volontaire de grossesse

En mars dernier, la France marque un tournant historique et inscrit le droit à l'avortement dans sa constitution. Une victoire pour grand nombre de femmes et de parlementaires qui se sont battues pour faire entrer ce droit fondamental dans un texte constitutionnel.

Quand on voit la tendance internationale concernant le droit et l'accès à l'avortement, je me suis demandée ce qui a poussé la France à se positionner en faveur de ce droit en mars dernier.

Entre les nombreuses initiatives visant à limiter l'accès à l'avortement en Suisse, mais aussi toutes les personnes qui voient leurs droits reculer chaque jour, qui perdent la vie dans des avortements illégaux, ou alors les difficultés d'accès aux soins (et donc à l'avortement) des personnes les plus précaires et minorisées, le droit à l'avortement est constamment mis en danger.

Dans mon imaginaire, les politiciens français ne sont pas loin de tous les autres : des hommes, en cravate, qui ne représentent pas vraiment les femmes et les minorités. Alors, on se dit que c'est presque trop beau pour être vrai, non ?...

C'est à ce moment de lecture que commencent les « on ne peut même pas célébrer une victoire qu'on doit déjà se plaindre ? », ou les « jamais contente de rien, toujours à chercher le négatif », ou encore (parce que oui, même dans notre parti cela existe), le fameux « encore une hystérique qui casse l'ambiance ».

Voici le fameux texte :

« La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ».

On considère comme ayant droit à l'avortement la femme, ou alors comme femme la seule personne et nous ramenant, encore et toujours, à nos organes génitaux. Quand on sait que les personnes trans sont déjà des personnes ayant un accès aux soins de base très limité, qu'en est-il d'un homme trans qui souhaite avoir accès à l'avortement ?

Remettre en question, c'est avancer, et non pas reculer ou alors desservir la lutte. C'est oser dire que oui, c'est bien, mais quand on parle de la santé de plus la moitié de la population, on ne peut pas se contenter de cela. Parce que si nous, politicien·nes, sympathisant·es, militant·es, n'osons pas remettre en question, je crois que je perds toute confiance en notre système politique.

Alicia Reuse



1^{er} mai – Fête du Travail

Après l'assemblée des délégués des fédérations de l'Union Syndicale Valaisanne, les thèmes du 1^{er} mai, « Baisse des primes, hausse des salaires » seront abordés à Sion tout comme les enjeux des prochaines votations fédérales.

Au niveau national, le Oui historique à la 13^e rente AVS démontre que le droit constitutionnel envers nos aîné-es doit être respecté, soit de pouvoir vivre décemment après des années de labeur.



chant directement les droits de chaque individu. Les voix s'élèvent de plus en plus pour une plus grande justice sociale. C'est donc en s'unissant que nous pouvons obtenir des améliorations.

Le Valais a refusé à 64.8% la modification de la loi concernant les ouvertures des magasins au soulagement du personnel de vente pour qui la conciliation entre vie privée et professionnelle reste parfois complexe. De plus, l'initiative cantonale pour un salaire minimum a été déposée en début d'année.

Le 1^{er} mai sera combatif et nous vous attendons dès 17 h à la Place du Scex à Sion.

Francine Zufferey,
présidente
Union Syndicale Valaisanne

La Parole aux syndicats

Nous constatons que le pouvoir d'achat reste l'une des principales préoccupations au sein de la population tout comme une sensibilisation à permettre une vie équilibrée pour tout un chacun. Les résultats des votations du 3 mars, avec un bon taux de participation, démontrent que le monde économique et politique doit compter sur la voix sans appel des urnes et à un nouvel élan vers plus de solidarité.

Pour les syndicats, la mobilisation sur la question du pouvoir d'achat reste prioritaire. En juin prochain, nous allons voter sur l'initiative qui vise à plafonner le poids des primes maladies à 10% du revenu au maximum. La charge de ces dernières pèse sur les ménages qui arrivent désormais à la limite du supportable.

Le vote sur le référendum sur les caisses de pension aura certainement lieu en septembre. La campagne sera lancée: Pourquoi payer plus pour des rentes plus basses. Cela est un non-sens.

Les alliances de différentes organisations syndicales, partis, citoyens ou collectifs permettent de défendre les intérêts tou-

USVs | **SION**
CAPITALE SUISSE
DES ALPES

1^{er} MAI 2024 - Place du Scex à Sion

17 h Ouverture des Stands
18 h Partie Officielle

Patricia Constantin
2^e vice-présidente du Grand Conseil

Christian Dandrès
Président SSP-VPOD

Aldo Ferrari
Coresponsable du secteur des
Arts et Métiers Unia

Luis Vaudan-Bellaro
Directeur OSEO Valais

19 h **Concert du groupe Page 13**
pop-rock

Ravitaillement par OSEO Valais

TRAVAIL
SALAIRES
PRIMES

Oui

Je m'abonne
au **Peuple.VS**

A renvoyer à

Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion

Abonnement annuel : Fr. 95.-

Abonnement de soutien : Fr. 130.-

Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

ou directement sur le site:
www.lepeuplevs.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



4 mai 14 h 30 Congrès du PSVR

21 mai 18 h 30 Comité directeur

18 juin 18 h 00 Comité directeur

18 juin 19 h 00 Conseil de parti



Parti socialiste
du Valais romand

Le peuple.vs est produit par une rédaction composée de militant-e-s. La rédaction est ouverte à chaque membre du PSVR. Nous accueillons volontiers vos textes à l'adresse: redaction@le-peuplevs.ch (max. 1700 caractères).

Impressum

Le vengeur masqué



En fouillant quelque peu dans l'histoire, on apprend que le doigt d'honneur remonte à la Grèce antique. Ce geste représentait alors l'appareil génital masculin, le majeur étant associé au pénis et les doigts recourbés aux testicules. Faire un doigt d'honneur revenait alors à offrir un geste phallique à son interlocuteur, ce qui était rarement apprécié.

Plus tard, lors des guerres du Moyen-Âge, lorsqu'un français capturait un archer britannique, il lui coupait l'index et le majeur pour s'assurer qu'il ne pourrait plus jamais tirer à l'arc. Sur les champs de bataille, les soldats britanniques se seraient alors mis à agiter leurs deux doigts pour narguer leurs adversaires.

A notre époque hautement intellectuelle et civilisée, le doigt d'honneur sert avant tout à attirer l'attention des médias sur des contenus de réseaux sociaux fades, inintéressants et dénués du moindre contenu. Sans ce geste d'une nullité absolue, personne, jamais, n'aurait entendu parler de vous.

Chaque époque a ses inepties...

Mensuel
13^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
redaction@le-peuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 130.-
supplémentaire CHF 5.-
membres JSVr CHF 50.-
abonnement@le-peuplevs.ch

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
publicite@le-peuplevs.ch

Maquette : Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution : 11 numéros par année